

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 juin 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1019)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 632

présenté par

M. Fuchs, M. Berta, M. Lagleize, Mme Florennes, M. Laqhila et Mme El Hairy

**ARTICLE 10**

Supprimer l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce texte revient à transmettre aux régions la production d'information relative à l'orientation, hors, il s'agit d'une mission qui est déjà remplie par l'ONISEP. Cela fait double emploi, par ailleurs, chaque région voudra probablement disposer de son propre dispositif sans coordination technique ce qui est incompatible avec les évolutions des technologies numériques. La production de ressource pour l'information et l'orientation par un seul opérateur est une source d'économie budgétaire. La suite de l'art 10 relative au transfert de compétence en matière d'orientation et d'information devient sans objet.